



Le conseil de l'INSPE : qu'est-ce que c'est ?

C'est l'instance où siègent les représentant-es des personnels et des usagers de l'INSPE : enseignant-es-formateur-trices, personnels, étudiant-es et stagiaires ainsi que des personnalités nommées par les universités et le Rectorat.

Il adopte le budget de l'INSPE, définit les règles relatives aux examens. Il se prononce sur la répartition des emplois et les recrutements.

Les élu-es FSU y porteront vos revendications afin d'améliorer la formation, les conditions d'étude et de travail.

C'est aussi un moyen de se faire entendre au niveau de l'académie.

Les 10 et 13 décembre 2021 :

Votez



pour élire vos représentants au conseil de l'INSPE

Élections des représentant-es au conseil d'institut de l'INSPE

La réforme de la formation initiale est entrée en vigueur à la rentrée 2021 et a porté le concours en M2. Cette réforme ne répond toujours pas à l'ambition d'une formation de qualité. Les étudiant-es admis-es en master doivent mener de front la préparation du concours ainsi que celle d'un master, et assurer un service d'enseignement (ou d'éducation pour les CPE).

Le ministre fait fi de la grave crise de recrutement que nos métiers connaissent et de la surcharge de travail subie par les étudiant-es et stagiaires :

✗ **L'autonomie des universités se traduit par de fortes disparités entre les masters.** Par ailleurs, les INSPE manquent de moyens.

✗ **La mise en responsabilité des étudiants sous contrat entraîne un travail lourd, contraignant et peu rémunéré.**

✗ **Le temps de classe excessif** pour les stagiaires les empêche de se centrer sur une formation de qualité en lien avec la recherche.

✗ **La faiblesse des moyens alloués** se traduit par des formations tronquées, une insuffisance de visites-conseils, des conditions d'études et de travail difficiles

✗ **Le suivi des stagiaires et leur validation doivent être pensés dans une logique de formation et non d'évaluation.** Validation, titularisation, avis du directeur de l'INSPE doivent être cadrés nationalement et basés sur des critères transparents et explicités dès le début de la formation.

✓ **La FSU agit pour une autre réforme de la formation qui ne surcharge pas inutilement les étudiant-es et les stagiaires**

Dans l'immédiat, elle demande le remboursement des frais de déplacements des contractuels-alternants vers leur établissement d'affectation.

En URGENCE : La FSU revendique

Pour toutes et tous :

- ▶ Dans toutes les INSPE, l'augmentation des moyens humains et budgétaires, financés par le Ministère de l'Éducation Nationale

Pour les étudiant-es :

- ▶ Des parcours adaptés pour tou-tes, permettant de préparer les concours dans de bonnes conditions
- ▶ Des formations qui tiennent compte des spécificités des PLP et de l'enseignement spécialisé
- ▶ Des droits d'inscriptions ne dépassant pas ceux du master
- ▶ La mise en place de pré-recrutements dès la L1 et le rétablissement de l'aide spécifique aux étudiant-es se destinant aux métiers de l'enseignement
- ▶ La création de postes aux concours à hauteur des besoins

Pour les stagiaires :

- ▶ Un temps de service réduit à 1/3 pour suivre une formation au métier
- ▶ Des formations adaptées aux parcours antérieurs, professionnels et universitaires, n'imposant pas l'obtention d'un diplôme déjà obtenu
- ▶ Le maintien des sites départementaux
- ▶ Une formation bilingue pensée, réfléchi, de qualité



Pourquoi choisir la FSU ?

Première fédération syndicale dans l'enseignement, la FSU rassemble des syndicats intervenant du primaire au supérieur.

Elle défend un service public d'éducation de qualité, se donnant l'objectif et les moyens de la réussite de tous.

Elle prône un syndicalisme de lutte, offensif et de proposition, un syndicalisme unitaire, démocratique tourné vers la défense de ses personnels, la transformation de l'école et de la société pour plus de justice, d'égalité et de solidarité.

Les candidat-es :

RENARD Marilyne	SVT
MARQUE Fabien	PLP
GUEYDON Maeva	PE
SAUVION Stéphane	EPS
LEMAÎTRE Mathilde	PE
GUISSE Amary	PLP M2 SOPA
ANDRON Inès	Physique-Chimie
WEIL Aurélien	CPE
OVILI Élixa	Documentation

Les propositions de la FSU pour une autre réforme de la formation

La qualité du système éducatif repose en grande partie sur ses enseignants. Investir dans leur formation est donc une nécessité absolue. La mise en place d'une nouvelle formation qui réponde

aux enjeux d'une nouvelle étape de démocratisation du système éducatif, est une exigence. Elle devra tenir compte du fait que les métiers de l'enseignement sont des métiers de concepteurs, à haute responsabilité sociale, qui nécessitent un même niveau de qualification à tous les échelons du système éducatif.

- **Une formation qui s'inscrit dans la durée** depuis la licence jusqu'au master, avec une entrée progressive dans le métier et une formation continue tout au long de la carrière.
- **Des aides pour financer et permettre de faire des études dans de bonnes conditions :** allocations d'autonomie, dispositifs de prérecrutements...
- **Des moyens fléchés spécifiques** pour garantir des formations de qualité, renforcer les équipes pluricatégorielles de formateurs, maintenir les centres départementaux
- **Une formation initiale intégrée, et progressive** articulant les dimensions scientifiques, professionnelles, théoriques et pratiques ancrées dans la recherche, en lien avec des stages formateurs, permettant d'appréhender les différentes facettes du métier.
- **Un cadrage de la formation** inscrit dans la loi assurant un niveau et des contenus de formation identiques sur tout le territoire.
- **Des modules de préprofessionnalisation** proposés dès la licence permettant d'appréhender la façon dont se sont construits les savoirs et de s'orienter.
- **Des formations adossées à la recherche** prenant en compte les derniers éléments de celle-ci.

Les 10 et 13 décembre, Votez

